Vikta SignID: 9081c9b5-aae2-4ca6-b9fd-68a28351dc0a

ATECTAM & PARTNERS AUDIT

31/12/2025
Bilan et compte de résultat

Certifié conforme à l'original par la Présidente le 22.07.2026 Imran Omarjee

Actif

			Au 31/12/2025			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
		Capital souscrit non appelé (I)				
		Frais d'établissement (II)				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
		Fonds commercial	86 109		86 109	86 109
		Autres immobilisations incorporelles (1)				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL	**86 109**		**86 109**	**86 109**
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles	66 703	58 733	7 970	15 646
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL	**66 703**	**58 733**	**7 970**	**15 646**
	Immobilisations financières (2)	Participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				1 106
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL				**1 106**
		Total de l'actif immobilisé (III)	**152 812**	**58 733**	**94 079**	**102 862**
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commandes				**25 000**
	Créances (3)(4)	Créances Clients et Comptes rattachés	441 528	30 840	410 687	274 635
		Autres créances	116 664		116 664	133 269
		Charges constatées d'avance	19 006		19 006	18 283
		Capital souscrit appelé, non versé				
		TOTAL	**577 198**	**30 840**	**546 357**	**426 188**
	VMP	Actions propres				
		Autres titres	3 973		3 973	2 015
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
		Disponibilités	120 523		120 523	102 653
		TOTAL	**124 497**		**124 497**	**104 668**
		Total de l'actif circulant (IV)	**701 695**	**30 840**	**670 854**	**555 857**
		Frais d'émission des emprunts (V)				
		Primes de remboursement des emprunts (VI)				
		Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
		TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**854 508**	**89 574**	**764 934**	**658 719**

Renvois : (1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à moins d'un an
(4) Dont à plus d'un an

					577 198		426 188	

Clause de réserve de propriété | Immobilisations | Stocks | Créances clients

Edité à partir de Loop V5.50.0

ATECTAM & PARTNERS AUDIT

31/12/2025

Bilan et compte de résultat

Certifié conforme à l'original par la Présidente le 22.07.2026 Imran Omarjee

	Passif	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 15 000)	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	1 500	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	60 000	60 000
	Report à nouveau	159 030	199 738
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	179 049	109 292
	Situation nette avant répartition	414 580	385 530
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**414 580**	**385 530**
Aut. fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 448
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées		***1 448***
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168 187	160 982
	Dettes fiscales et sociales	108 335	103 091
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	73 830	7 667
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	**350 354**	**273 189**
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	**764 934**	**658 719**
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	349 373	272 354

Edité à partir de Loop V5.50.0

Certifié conforme à l'original par la Présidente le 22.07.2026 Imran Omarjee

SAS ATECTAM & PARTNERS AUDIT

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

1 Principes et méthodes comptables

1.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 Changements comptables

Première application du règlement ANC n°2022-06

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.
Ce règlement est applicable de manière obligatoire au exercices ouverts à compter du 1 janvier 2025.

Sa première application constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation.

Elle implique plusieurs évolutions comptables (redéfinition du résultat exceptionnel, suppression des transferts de charges et de
certains comptes, etc.).

L'incidence de ce changement de méthode sur les comptes de l'exercice n'est pas significative.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Informations relatives à l'actif

2.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, ou à leur valeur vénale, déduction faite des rabais, remises et ristournes.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements
Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, hors frais d'acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode de premier entré, premier sorti (FIFO).
Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Frais d'acquisitions des immobilisations

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition sont compris dans la définition du coût d'entrée de l'actif. Dans les comptes individuels, ces frais n'ont pas fait l'objet d'une option et ne sont pas comptabilisées en charges. (PCG art. 321-10 et art 321-15).

Certifié conforme à l'original par la Présidente le 22.07.2026 Imran Omarjee

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	86 109	-	-	86 109
Immobilisations corporelles	149 239	-	82 536	66 703
Immobilisations financières	1 106	-	1 106	-
TOTAL	**236 455**	**-**	**83 642**	**152 812**

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	133 592	7 676	82 536	58 733
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	**133 592**	**7 676**	**82 536**	**58 733**

3. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-

Créances	-	30 840	-	30 840
TOTAL	**-**	**30 840**	**-**	**30 840**

2.1.2 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé

Amortissements de l'actif immobilisé

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Frais de développement

L'entreprise n'a pas choisi d'exercer l'option de capitaliser les coûts de création. L'option de capitalisation est sous réserve de respecter les 6 critères posés par l'article 311-3 du PCG. La création en interne d'immobilisations incorporelles répond désormais aux caractéristiques suivantes :

- elle est limitée à la phase de développement.
- les frais visés ne sont activables qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation sont remplies.
- elle est étendue aux créations d'immobilisations incorporelles pour les besoins internes.

Les logiciels ne sont pas concernés par l'option puisque l'activation est une obligation dès lors que les conditions sont respectées.
Lorsqu'ils répondent aux conditions posées par l'article 311-3 du PCG, la comptabilisation des coûts engagés en immobilisations incorporelles est une méthode préférentielle.

2.1.3 Dépréciations de l'actif circulant

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Postes	**Au 31-12-2025**	**Au 31-12-2024**
Créances clients et comptes rattachés	30 840	-
Autres créances	-	-
TOTAL	**30 840**	**-**

-

Certifié conforme à l'original par la Présidente le 22.07.2026 Imran Omarjee

2.1.4 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances [(a)]	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances de l'actif circulant	558 192	558 192	-
Charges constatées d'avance	19 006	19 006	-
TOTAL	**577 198**	**577 198**	**-**

2.2 Informations relatives au passif

2.2.1 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	168 187	168 187	-	-
Autres dettes	181 125	181 125	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	**349 313**	**349 313**	**-**	**-**

Vikta SignID: 9081c9b5-aae2-4ca6-b9fd-68a28351dc0a

ATECTAM & PARTNERS AUDIT

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 14 boulevard de la Source, 97400 ST DENIS
434 003 075 RCS Saint-Denis De La Réunion

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 juillet 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 179 049,75 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	179 049,75 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	159 030,60 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	338 080,35 euros
A titre de dividendes Soit 106,67 euros par action	160 000,00 euros
Le solde	178 080,35 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 238 080,35 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 160 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 22 juillet 2026.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 juillet 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Imran OMARJEE
Société OMJ AUDIT & CONSEIL

